

le **Magazine** du **SIS 68****OPÉRATIONNEL****UNE ANNÉE
HORS NORMES****P. 6-7****LA VIE DU SIS**Cérémonie de la
Journée nationale
des
sapeurs-pompiers
2021**P. 4****SPORT**Cross national
en Corrèze**P. 8****ÉQUIPEMENT**

Des caméras individuelles

P. 8

ÉDITORIAL

En ce début d'année, la parution de ce tout premier numéro 2022 du « magazine du SIS 68 » est avant tout pour moi l'occasion de vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé et d'épanouissement personnel, pour vous-mêmes, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

C'est aussi le moment de porter un regard sur l'année écoulée. 2021, une année hors norme ? Sans aucun doute en considérant combien la COVID-19 a encore fortement impacté notre organisation. Missions COVID outre-mer, dépistages à l'EuroAirport, vaccination de nos personnels, logistique, engagement remarquable de notre service de santé et de secours médical... : le SIS 68 a su répondre présent et s'adapter !

La pression opérationnelle ne s'est pas relâchée pour autant. En parallèle, les services supports, techniques et administratifs, ont continué à travailler d'arrache-pied pour rendre le SIS 68 toujours plus efficace.

Qu'il me soit donc permis de remercier chacun, sapeurs-pompiers volontaires et professionnels, personnels administratifs et techniques : leur engagement collectif tout au long des douze mois écoulés a été précieux et admirable.

2021 a aussi été l'année du renouvellement de notre conseil d'administration. Sous la présidence de Monsieur Frédéric Bierry, vingt-deux conseillers d'Alsace, maires et présidents d'EPCI et leurs suppléants ont pris en main la destinée de notre établissement public. Dès leur installation, ils se sont tous impliqués avec ardeur et se sont appropriés leurs dossiers au sein du CASIS et des différentes instances et commissions. Merci à tous pour leur engagement.

Sous l'autorité de Monsieur le Préfet, toujours à nos côtés et très attentif à nos préoccupations, les services de l'Etat sont aussi pour nous des partenaires inestimables, et je peux témoigner de leur appui sans faille.

Je n'oublie pas l'ensemble des maires et présidents d'EPCI du Haut-Rhin. Soit comme gestionnaire d'un corps de première intervention, soit comme employeur de sapeurs-pompiers volontaires, ils partagent les valeurs qui



sont aussi les nôtres : sens du service public, solidarité, proximité et cohésion des territoires.

Il me faut également souligner l'appui des employeurs de sapeurs-pompiers volontaires, tant du secteur public que du secteur privé, avec qui nous avons conclu des conventions de disponibilité. En accordant des facilités à leurs salariés pour leur permettre d'accomplir leur engagement volontaire durant leur temps de travail, ces employeurs sont des partenaires essentiels du SIS 68.

2021 a aussi été marqué par la promulgation, le 25 novembre dernier, de la loi visant à « consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels », dite loi Matras. Cette nouvelle loi de sécurité civile entend moderniser les services d'incendie et de secours, mais plus largement renforcer la gestion de crise et la sécurité civile dans son ensemble. Dès maintenant, le SIS 68 se met en ordre de marche afin de transformer cette ambition législative en mesures concrètes et efficaces. Il appuiera aussi les élus locaux, qui sont également concernés par certaines dispositions de cette loi.

Mon objectif pour 2022 est donc bien d'accompagner les mutations à venir. Il nous faudra, collectivement, affirmer notre capacité à relever les défis qui sont devant nous mais aussi saisir les opportunités qui se dessinent.

Je vous souhaite beaucoup de plaisir à parcourir les pages de ce magazine.

**Colonel hors classe
Patrice GERBER**

Le Magazine du SIS 68 - N° 8 - Décembre 2021

Revue du service d'incendie et de secours du Haut-Rhin, 7, avenue Joseph-Rey, 68027 Colmar cedex.

Directeur de la publication : M. Frédéric Bierry, Président du conseil d'administration du SIS 68.

Directeur de la rédaction : Colonel hors classe Patrice Gerber. **Comité de rédaction :** Membres du CODIR ; Jean-Louis Vuillequez.

Coordination : Justine Fuhrer ; Jean-Louis Vuillequez - service communication du SIS 68. **Ont contribué à ce numéro :** lieutenant-colonel Bruno Ducarouge ; cadre de santé Denis Muller ; capitaine Pierre-Antoine Charrette ; lieutenant Gaël Fruh ; Jean-Louis Vuillequez.

Photographies et illustrations : cadre de santé Denis Muller ; lieutenant Alexandre Binder ; lieutenant Jean-Baptiste Hottier ; adjudant-chef Christian Ballard ; caporal Maxence Ferrah ; caporal Kevin Broglin ; Eric Haffner ; Justine Fuhrer ; Nicolas Mathieu ; Jean-Louis Vuillequez.

Mise en page et Impression : Imprimerie Freppel-Edac, Wintzenheim  **Tirage :** 1700 exemplaires.



UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LE SIS 68

Suite aux élections départementales de juin 2021, la composition du conseil d'administration du SIS 68 a été modifiée. Ces élections ont en effet entraîné la désignation de nouveaux représentants haut-rhinois du conseil d'Alsace.

La séance d'installation de ce nouveau conseil d'administration s'est déroulée le jeudi 22 juillet 2021, en présence de M. Louis Laugier, préfet du Haut-Rhin, de M. Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace et président de droit du conseil d'administration du SIS 68, du colonel Patrice Gerber, directeur des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

A l'occasion de cette réunion, le conseil d'administration a élu trois vice-présidents et un membre supplémentaire pour former le bureau autour du président :

- 🔥 M. Philippe Mas, 1^{er} vice-président
- 🔥 Mme Lara Million, 2^e vice-présidente
- 🔥 M. Pierre Vogt, 3^e vice-président
- 🔥 M. Joseph Kammerer, membre supplémentaire.

Le SIS 68 : collectivité publique à part entière

A ce titre, il détient la compétence générale pour la gestion des personnels, des biens et des moyens financiers destinés au fonctionnement des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin. Son conseil d'administration (CASIS) est chargé de régler les affaires propres à son organisation et à son fonctionnement et notamment de voter le budget. Ainsi, le conseil d'administration constitue le principal organe de décision et de définition des orientations nécessaires à l'exercice des compétences du SIS. Il est suppléé par un bureau.

Le CASIS est composé de 22 membres, dont 14 représentants haut-rhinois du Conseil d'Alsace. Les sièges restants sont attribués, dans le cadre d'une élection organisée suite

au renouvellement général des conseils municipaux, aux représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de services d'incendie et de secours (communautés de communes, ...) et aux communes, proportionnellement à leurs contributions financières.

Outre le bureau, le président s'appuie également sur une commission consultative.

Composition du CASIS :

Titulaires : Frédéric Bierry (président) ; Pierre Bihl ; Brigitte Klinkert ; Karine Pagliarulo ; Pascale Schmidiger ; Nicolas Jander ; Lara Million ; Pierre Vogt ; Monique Martin ; Vincent Hagenbach ; Annick Lutenbacher ; Joseph Kammerer ; Nicole Beha ; Maxime Beltzung ; Michèle Lutz ; Rachel Baechtel ; Jean-Pierre Toucas ; Philippe Mas ; Jean-Louis Christ ; Dominique Bohly ; Eric Straumann ; Jean-Marie Freudenberger.

Suppléants : Marc Munck ; Sabine Drexler ; Martine Dietrich ; Fatima Jenn ; Thomas Zeller ; Lucien Muller ; Yves Hemedinger ; Daniel Adrian ; Emilie Helderlé ; Bruno Fuchs ; Isabelle Hector-Butz ; Catherine Rapp ; Carole Helmlinger ; Fabienne Zeller.

Composition de la commission consultative :

Eric Straumann ; Pascale Schmidiger ; Michèle Lutz ; Karine Pagliarulo ; Nicolas Jander.



JNSP 2021 : LES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN RÉUNIS À RIBEAUVILLÉ

L'édition 2021 de la journée nationale des sapeurs-pompiers (JNSP) a eu lieu le samedi 2 octobre. Instaurée par le ministère de l'Intérieur, elle marque dans la France entière la reconnaissance de la Nation envers les hommes et femmes engagés au quotidien pour la sécurité de leurs concitoyens.

Cérémonie protocolaire et récompenses

La fin d'après-midi a été marquée par une imposante cérémonie protocolaire, sur l'esplanade du Jardin de ville. Un vibrant hommage a été rendu aux 12 sapeurs-pompiers de France victimes du devoir au cours de l'année écoulée. Le préfet a donné lecture du message adressé par le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin aux forces de sécurité civile et plusieurs gerbes ont été déposées par les autorités au pied de la stèle érigée pour la circonstance.

Lors de cette cérémonie, des distinctions ont été remises à 35 sapeurs-pompiers méritants.



de secours du Haut-Rhin (SIS 68). La journée a débuté à 9 h 30 avec une exposition de matériels opérationnels récemment acquis par le SIS 68, dans les allées du Jardin de ville, où le public a pu les découvrir.

Dans l'après-midi l'UDSP 68 a tenu son assemblée générale annuelle, sous la présidence du lieutenant-colonel Martin Klein, en présence du préfet Louis Laugier, de M. Frédéric Bierry, président du conseil de la Collectivité européenne d'Alsace et président du conseil d'administration du SIS 68, et du colonel Patrice Gerber, directeur départemental. M. Laugier et le colonel Gerber se sont vu remettre respectivement la médaille d'honneur de l'UDSP et la médaille départementale de l'UDSP par le président Klein.

Le samedi 2 octobre, les sapeurs-pompiers du Haut-Rhin se sont retrouvés à Ribeauvillé. Ils y ont tenu, à l'Espace culturel Le Parc, leur congrès annuel, organisé conjointement par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin (UDSP 68) et le Service d'incendie et





Plusieurs élus : sénateurs, députés, conseillers d'Alsace, ainsi que le maire de Ribeauvillé, ont pris part à cette journée. Un nombreux public massé aux abords de la place, familles de participants, mais aussi passants et riverains, a chaleureusement applaudi les sapeurs-pompiers.



Les médaillés de la Journée nationale des sapeurs-pompiers 2021

Palmes académiques :

- **Chevalier** : Commandant Jean-Luc Heiligenstein.

Médailles d'honneur des sapeurs-pompiers pour services exceptionnels :

- **Vermeil** : Commandant François Notter ; lieutenant Christophe Bihry ; capitaine Pascal Schultz.
- **Argent** : Lieutenant Benjamin Allaire ; adjudant-chef Gilles Longhino ; lieutenant Denis Richert ; capitaine Xavier Berthod ; adjudant-chef Hubert Durr ; lieutenant Jean-Baptiste Hottier ; infirmier-chef Lionel Meyer ; lieutenant Philippe Dellenbach ; lieutenant Joël Hildwein.

Médaille de la Sécurité intérieure :

- **Argent** : Capitaine Gérard Demoulin ; caporale Bérangère Thomen ; lieutenant Alexandre Binder.
- **Bronze** : Commandant Philippe Hurst ; commandant Jacky Walter ; sergente-chef Rita Walter ; commandant Guillaume Turci ; lieutenant Yann Santerre ; lieutenant Bernard Lang ; capitaine Eric Jordan ; capitaine Jean-Marie Béhé ; adjudant Régine Siberlin.

Médaille pour acte de courage et de dévouement :

- **Bronze** : Infirmier Dave Bonnin (sauvetage lors d'un accident de circulation sur l'autoroute A36, le 11 décembre 2020) ; infirmière Marine Lohr (sauvetage lors d'un accident de circulation sur l'autoroute A36, le 11 décembre 2020) ; sergent Jonathan Fischer (sauvetage dans un véhicule tombé dans le canal du Rhône au Rhin, le 8 décembre 2020) ; sergent Maxime Fischer (sauvetage dans un véhicule tombé dans le canal du Rhône au Rhin, le 8 décembre 2020) ; caporal-chef Julien Schneider (sauvetage lors d'une noyade dans la Doller, le 6 mars 2020).

Lettre de félicitations :

Sergent Jérôme Barlier (feu de maison à Weckolsheim, le 19 mai 2021) ; sergent-chef Sylvain Lecouturier (feu d'habitation à Colmar, le 27 novembre 2020) ; caporal Grégory Pez (feu d'habitation à Colmar, le 27 novembre 2020).

Médaille de la reconnaissance fédérale :

- **Or** : Commandant honoraire François Papirer.

Médaille du GIRACAL :

- **Argent** : Lieutenant-colonel honoraire Philippe Briswalter.

RENFORTS POUR D'AUTRES SERVICES : UNE ANNÉE HORS NORMES

Il est habituel pour le SIS 68 de fournir des renforts temporaires au profit d'autres départements, principalement pour la lutte contre les feux de forêt, en particulier dans le sud du pays. Mais cette année 2021 a été bien différente, en raison de la crise sanitaire due à la COVID-19.

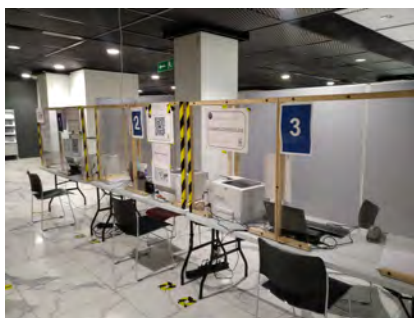
Après le pic d'activités de secours dès le début de la pandémie au printemps 2020, est apparu le temps des contraintes sanitaires liées aux suites de la crise, notamment les contrôles sanitaires dans le cadre des déplacements internationaux : tests PCR ; pass sanitaires, vaccinations à grande échelle, etc. Les sapeurs-pompiers ont été sollicités par les pouvoirs publics pour participer aux différents dispositifs.

Appui à l'EuroAirport 7j/7

Dans ce contexte, le SIS 68 assure la présence d'effectifs à l'EuroAirport 7 jours sur 7, sans interruption, depuis le 19 novembre 2020, et jusqu'à ce jour, pour une présence effective quotidienne s'échelonnant de 4 h 30 du matin jusqu'à minuit, selon les circonstances. Les sapeurs-pompiers interviennent comme contributeurs dans les différentes opérations des contrôles sanitaires d'accès au territoire mis en place par l'aéroport. Ce qui implique, selon les provenances et les destinations finales des voyageurs, de contrôler le statut vaccinal, les pass sanitaires, la réalisation et l'enregistrement des tests antigéniques si nécessaire.

La contribution demandée initialement de 11 personnels par jour est

désormais de 4 à 6, dont un soignant (généralement infirmier) selon la provenance des vols. Dans les faits, la charge est variable selon les périodes : tout au long de cette année, la situation sanitaire n'a cessé de changer et avec elle les contrôles qui en découlent. En outre, l'EuroAirport est un aéroport international, sous administration trinationale, impliquant des conditions d'accès souvent différentes, selon que les voyageurs à l'arrivée ont pour destination l'Allemagne, la Suisse ou le territoire français. Au 7^e rang des aéroports français pour le trafic annuel, l'EuroAirport a été par moments le 1^{er} durant la crise, en fonction de



l'évolution des règles de circulation des voyageurs en France et à l'international. Les pics de fréquentation ont été absorbés avec l'aide de renforts de départements de la zone Est (67, 25, 90, 08, 57, 70), fin décembre 2020, en janvier, mars, avril et juin 2021.

Tous ces personnels, depuis plus d'un an, ont montré un engagement sans faille et une grande capacité de souplesse et d'adaptation pour ce service rendu par les sapeurs-pompiers en plus de la couverture opérationnelle courante.

Missions COVID Outre-mer

En 2021, le SIS 68 a participé aux renforts COVID-19 dans les départements d'outre-mer à six reprises. Du 23 février au 10 mars, trois médecins sapeurs-pompiers volontaires (MSP) sont partis à Mayotte avec l'ESCRIM

(Élément de sécurité civile rapide d'intervention médicale), hôpital de campagne projetable de la sécurité civile française. Seconde période à Mayotte avec l'ESCRIM, du 8 au 26 mars, pour un MSP et un infirmier sapeur-pompier. Deux missions ont eu lieu en Martinique, du 20 août au 6 septembre (deux sapeurs-pompiers) et du 4 septembre au 16 septembre (trois sapeurs-pompiers). Enfin, deux séjours en Guadeloupe ont été assurés : du 20 août au 5 septembre (un sapeur-pompier) et du 16 septembre au 3 octobre (trois sapeurs-pompiers).

Feux de forêt

A la différence des années passées, la sollicitation pour participer aux colonnes de renfort feux de forêt pour la zone Sud est restée concentrée sur une période courte : du 17 au 25 août 2021. Douze spécialistes ont été engagés du 17 au 23 août et dix du 22 au 25 août. Par ailleurs, trois officiers ont successivement renforcé le centre opérationnel de zone Sud, entre le 20 juin et le 7 août 2021.





Le mardi 20 avril 2021 à 14 h 30, le CTA-CODIS reçoit plusieurs appels pour un feu d'entrepôt, rue de la ferme à Cernay.

Le sinistre est visible à des kilomètres à la ronde. L'incendie concerne le siège social de la société Aubert, chaîne de magasins de puériculture.

FEU D'ENTREPÔT INDUSTRIEL À CERNAY

Le site comprend plusieurs entrepôts, mais abrite aussi le centre administratif et les serveurs informatiques permettant la gestion de 152 magasins en France. Le feu concerne l'un des entrepôts, destiné au stockage de vêtements.

Dans ce contexte, un groupe feux industriels est engagé d'emblée, ainsi qu'un chef de colonne et un VSAV. La montée en puissance suivra dès les premières minutes de l'intervention et de nombreux moyens complémentaires renforceront rapidement le dispositif.

Le feu est circonscrit en deux heures et les sapeurs-pompiers sont maîtres du feu 50 minutes plus tard. L'intervention sera cependant de longue durée, avec notamment l'extinction de foyers résiduels persistant sous les décombres et la surveillance toute la nuit pour éviter toute reprise de l'incendie. Le dispositif ne sera levé totalement que le lendemain peu avant 13 h.

Situation à l'arrivée des secours :

A l'arrivée des premiers moyens, les secours font face à un feu d'entrepôt généralisé, particulièrement impressionnant par son ampleur, avec fort risque de propagation vers l'administration et les autres cellules. L'entrepôt en feu, d'une surface de 3500 m², est compartimenté coupe-feu. Il est accolé à l'administration, au sein d'un îlot totalisant 11 800 m². La surface totale bâtie du

site est de 20 000 m². Les salariés ont évacué les locaux et sont présents sur le site.

Un important dégagement de fumée se dirige vers la zone commerciale. Il n'y a cependant pas de produits classés parmi les marchandises entreposées. Plusieurs bouteilles de gaz propane explosent, avec effet missile. La ressource en eau est pérenne.

Premières actions :

Face à l'incendie généralisé de l'entrepôt touché, et pour préserver l'outil de travail, la première action a été de protéger de toute propagation la partie administrative de l'îlot, avec priorité au local des serveurs informatiques, ainsi que les autres entrepôts. Parallèlement, l'attaque massive du foyer principal a été engagée avec une phase en eau dopée qui a considérablement augmenté l'efficacité de l'action. Un réseau de mesures sous le vent est également mis en place afin d'évaluer la toxicité des fumées.

Organisation du chantier :

Le commandement des opérations de secours est assuré par un chef de site. Un chef de colonne gère un secteur fonctionnel incendie décomposé en 3 sous-secteurs confiés à des chefs de groupe, répartis autour des bâtiments, au nord, au sud et à l'est. Le réseau de mesures est confié à un chef de secteur fonctionnel risque technologique RCH4 (conseiller technique). Le poste de

commandement ainsi que le centre de regroupement des moyens, dirigé par un chef de groupe, sont installés sur le terrain d'une entreprise de transport à proximité de la zone d'intervention.

Secours engagés :

Une soixantaine de sapeurs-pompiers au plus fort de l'intervention.

1^{er} départ : un groupe incendie, complété suite aux multiples appels en groupe feux industriels ; un chef de colonne, un VSAV.

En renfort : un autre groupe feux industriels, un groupe de commandement de niveau site, un groupe de soutien sanitaire et un groupe de mesures (risque chimique).

Particularités :

- 🔥 Site industriel bien connu des primo-intervenants ;
- 🔥 Présence et disponibilité des dirigeants de l'entreprise qui ont facilité la prise de décisions ;
- 🔥 Utilisation d'un additif pour augmenter l'efficacité des moyens d'extinction.

Éléments défavorables :

- 🔥 Présence de bouteilles de gaz avec nombreuses explosions.

Éléments favorables :

- 🔥 Montée en puissance rapide ;
- 🔥 Réseau d'alimentation dimensionné ;
- 🔥 Efficacité du cloisonnement des bâtiments en structure béton.

DES CAMÉRAS INDIVIDUELLES POUR LES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN



En 2020, le SIS du Haut-Rhin a déploré 32 faits de violences, physiques comme verbales, à l'encontre de ses sapeurs-pompiers. Alors qu'ils ont pour mission la protection des personnes et des biens, ils subissent des violences en nombre croissant lors de leurs interventions.

Refusant de rester inactif face à ces agressions, le SIS du Haut-Rhin s'est inscrit dans le dispositif national, alors expérimental, prévu par le décret n° 2019-743 du 17 juillet 2019, en décidant d'équiper ses sapeurs-pompiers de caméras individuelles. Entre-temps, la loi « Matras » a rendu ce dispositif opérationnel sur tout le territoire national.

Ces caméras seront portées lors des interventions de secours, de façon à prévenir les passages à l'acte et, si cela s'avère nécessaire, à collecter des preuves pour identifier et poursuivre les auteurs d'agressions verbales ou physiques à l'encontre des sapeurs-pompiers.

Le SIS 68 a été autorisé, par arrêté préfectoral, à mettre ces caméras en service. Trois centres d'incendie et de secours en sont désormais équipés : Mulhouse, Illzach et Colmar. Le projet a bénéficié d'une subvention de 16,5% au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Les caméras ont été remises officiellement aux utilisateurs le 18 novembre dernier, par M. Louis Laugier, préfet du Haut-Rhin, à l'occasion d'une démonstration dynamique, à laquelle les médias ont été conviés.

Lors des interventions, les caméras ne seront déclenchées qu'en cas de nécessité, s'il se produit ou risque de se produire un incident pouvant mettre en péril l'intégrité physique des sapeurs-pompiers. Le droit

d'opposition au tournage par ces matériels vidéo ne s'applique pas dans ce cas.

A noter qu'aucun enregistrement n'est conservé sur la caméra après l'intervention et les sapeurs-pompiers porteurs des appareils ne peuvent à aucun moment visionner les images, dont l'accès et l'utilisation sont protégés, conformément aux exigences de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Les images et sons seront détruits automatiquement au bout d'un délai de six mois.

Par la mise en place de ces nouveaux dispositifs, le gouvernement entend renforcer la lutte contre les agressions dont sont trop souvent victimes les forces de secours au cours de leurs missions. En l'adoptant dans le département, le SIS 68 s'engage pour une meilleure protection de chaque sapeur-pompier.



GFAP : UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR DE NOUVEAUX DÉFIS

Une nouvelle organisation du groupement de la formation et des activités physiques du SIS 68 est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2021. Il s'agit essentiellement de la création de l'EDIS, école départementale d'incendie et de secours, installée à Cernay-Wittelsheim.

Autour de l'école, deux services sont institués. Le service stratégie et audit est chargé de la conception du plan de formation, de la préparation budgétaire et du contrôle de qualité. Le service de soutien administratif est responsable des missions d'appui aux actions de formation : suivi des diplômes et des formations des personnels, convocations, indemnités, déplacements, exécution du budget, consommation des crédits...

Deux instances consultatives complètent l'organigramme : le comité pédagogique, qui formule un avis sur les évolutions pédagogiques prévues, et le comité territorial, qui constitue un organe d'échanges visant à anticiper et régler les difficultés liées à la mise en œuvre pratique des stages.

L'objectif de cette transformation est que l'EDIS soit l'organe unique de déclinaison interne du plan de formation du SIS 68. Elle doit permettre une vue d'ensemble sur toute la chaîne et une continuité permanente entre la conception d'une action de formation, sa mise en œuvre sur le terrain et le suivi du réseau de formateurs.



INTERVIEW CAPITAINE THIERRY OBERLIN, CHEF DE L'EDIS

Pourquoi donner une nouvelle organisation au GFAP ?

C'est dû à un ensemble de facteurs. En août 2019, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a acté une réforme de la formation qui impliquait de nombreux changements, sur le fond et dans la manière de faire. Et, quelques mois plus tard, est arrivée la crise Covid-19 avec toutes ses conséquences : confinements, restrictions sur les rassemblements de personnes, mesures barrières, etc. Cela a perturbé fortement les plans de formation et a pu nuire à la capacité opérationnelle de notre SIS. Nous devons résorber un stock conséquent de retards et assurer le redémarrage du plan annuel courant. Des solutions nouvelles étaient indispensables. La nouvelle organisation doit nous permettre d'absorber ces besoins hors normes et de construire les formations de demain. Elle améliorera la lisibilité du GFAP et créera un point d'entrée unique pour tous les utilisateurs, sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, du corps départemental comme des corps communaux.

Combien de sapeurs-pompiers passent-ils chaque année par l'EDIS ?

3786 stagiaires ont été formés en 2019, année « normale » la plus récente ; c'est l'ordre de grandeur annuel. Cela représente près de 10 500 journées/stagiaires.

Combien de formations différentes sont-elles organisées par an ?

578 en 2019, entre 500 et 600 chaque année. On est en train de remonter certaines formations non organisées depuis un certain temps et d'en créer d'autres : stages FMOGP, feux réels sur friches bâtementaires, véhicule poste de commandement ; formation d'instructeurs de secourisme (formateurs de moniteurs), ce qui est une première au SIS 68 et dans la zone Est ; formation d'accompagnateur de proximité, lancée il y a deux ans et que nous mettons à jour ; la formation d'équiper incendie passe de 13 jours bloqués à six jours, avec de nouveaux outils et une organisation revue pour compenser la durée moindre (13 jours bloqués, c'était trop lourd à gérer pour les stagiaires).

Le réseau de formateurs fait appel à combien de sapeurs-pompiers ?

Actuellement, plus de 500 dans tout le département, mais on va atteindre près de 700 à terme. Ce n'est possible qu'avec la collaboration du réseau des compagnies et des CSP, qui mettent en œuvre des formations. Ces formateurs complètent l'effectif attaché directement à l'école.

Dans quel but l'EDIS quitte-t-elle le site de Colmar pour s'installer sur celui de Cernay-Wittelsheim ?

Pour que toute l'équipe, qui s'est agrandie, travaille sur un même site. Ça profitera à la mission de l'école dans son ensemble. C'est cohérent avec la construction d'un nouveau plateau technique à Cernay-Wittelsheim, qui sera livré à la mi-2022.

Les formations sont-elles toutes organisées sur le site de l'EDIS ?

Non. Il faut s'entraîner là où on va intervenir : sur le terrain. De plus, nous voulons limiter les déplacements des stagiaires dans le département. Aussi, les formations qu'il est possible de déconcentrer sont organisées dans les compagnies, appuyées sur les CSP, les CSR, les CS, et des CPI conventionnés. Certaines formations pilotées directement par l'école pourront parfois aussi être délocalisées.



CROSS NATIONAL EN CORRÈZE : LE HAUT-RHIN SUR LE PODIUM

Samedi 9 octobre, la délégation haut-rhinoise s'est illustrée au cross national des sapeurs-pompiers, sur le site de l'hippodrome de Pompadour, à Arnac-Pompadour, en Corrèze, parmi près de 2200 concurrents. Nos sportifs ont récolté 2 titres de champions de France et 2 titres de vice-champions.

La cadette Pauline Lehmann est championne de France en individuel ; les cadettes sont vice-championnes par

équipes ; les cadets masculins sont champions de France par équipes ; enfin, les masculins sont vice-champions par équipes toutes catégories. Le fruit d'un engagement physique et mental personnel et collectif de haut niveau et d'un esprit d'équipe exemplaire.

Un grand bravo à tous ces athlètes pour cet exceptionnel tir groupé.

INTERVIEW PAULINE LEHMANN : « C'EST LE MENTAL QUI A FAIT LA VICTOIRE »

Pauline, le 9 octobre, sur la ligne de départ, tu pensais à la victoire ?

Pas du tout ! J'étais cadette depuis deux ans et on en était à deux ans sans compétition. Je n'avais aucune idée de mon niveau par rapport aux autres filles de ma catégorie. Je parlais à l'aveuglette et j'étais stressée depuis un moment. En plus, le départ de notre course a été retardé alors qu'on était déjà dans la chambre d'appel. A ce moment, je pensais pouvoir finir dans le top 10 ou 15.

Comment s'est déroulée cette course de 3800 mètres ?

La course n'est pas partie très vite et une dizaine de filles se sont rapidement détachées. J'ai décidé de les suivre et d'essayer de tenir l'allure. Le groupe a vite pris de l'avance sur le peloton, mais ça n'allait pas assez vite pour moi. Je suis passée en tête pour imposer mon rythme. Assez vite on s'est retrouvées à trois, puis la 3^e a lâché. On n'était plus que deux en tête et je menais ! Je n'en revenais pas, et là j'ai pensé : « je peux gagner ». Mais il restait plus d'un kilomètre, et c'était le tronçon que je savais le plus difficile pour moi. Mais j'avais encore du carburant, alors j'en

ai remis une couche. Ma poursuivante a décroché et ne remontait pas. Je l'ai entendue dire « J'en peux plus ». J'ai compris : « Si je tiens, je gagne ». Il restait 800 mètres et j'ai vraiment tout donné. Toute la délégation haut-rhinoise m'encourageait. A l'arrivée j'étais détruite, il a fallu m'aider à me relever. C'est vraiment le mental qui a fait la victoire.

Comment as-tu vécu l'avant-course ?

J'étais super stressée jusqu'à ce que je commence mon échauffement. L'échauffement pour moi, c'est comme un entraînement : je retrouve mes bases et ma routine, le stress redescend et j'entre dans ma bulle. Après la journée dans le bus, on est encore allé reconnaître le terrain et faire un décrassage. Je suis visuelle, j'ai besoin de voir le parcours, pour savoir où placer les attaques, gérer la course.

Comment on se prépare à un tel niveau ?

Je cours en club, à Raedersheim, sous les couleurs du PCA (Pays de Colmar Athlétisme) depuis la classe de 3^e, en minimes. Je fais du demi-fond : 3000 m



à 5000 mètres sur piste. Quatre entraînements par semaine, des séances très préparées par mon entraîneur avec un plan minutieux établi sur toute l'année. C'est très varié : des kilomètres dans la campagne, mais aussi beaucoup de technique : virages, haies, relances, musculation. A la belle saison, je fais aussi un peu de vélo, pour aller de Merxheim, où j'habite, à Rouffach, où je vais au lycée.

Un programme pour la suite ?

Bien sûr ! A la belle saison, on reprendra la piste. Là, c'est différent, c'est plat et propre : on va chercher le chrono pur... On va viser les minima pour accéder aux championnats de France, et le championnat du Haut-Rhin en club, le championnat de France sapeurs-pompiers, le 26 mars prochain. Je ferai aussi le challenge de la qualité départemental, à Thann, et celui du GIRACAL, le 14 mai. Reste une question : quel sera mon niveau par rapport aux juniors plus expérimentées ?



CONGRÈS DÉPARTEMENTAL DE L'UDSP 68

L'Union départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin (UDSP 68) avait choisi d'organiser le congrès départemental 2021 dans la cité médiévale de Ribeauvillé. Après l'annulation de l'édition 2020, la grande famille des sapeurs-pompiers était particulièrement heureuse de pouvoir se retrouver le 2 octobre, pour échanger et débattre dans le cadre de du réseau associatif.



Cette édition en évolution par rapport aux années précédentes proposait un carrefour des présidents d'amicales le matin avec trois thématiques :

- **Le réseau associatif** avec un échange autour de notre organisation, depuis nos amicales jusqu'à la Fédération. Le rôle et l'importance des différents niveaux ont largement été présentés. Ainsi, les présidents ont pu mesurer les enjeux de l'adhésion à l'UDSP, qui ouvre les droits pour les adhérents aux prestations de tout le réseau.

- **Les assurances** avec une présentation de notre contrat associatif à la Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers et du système d'auto-assurance de l'UDSP 68

- **Les prestations de fin de service.** Cette thématique largement développée par le chef du groupement des ressources humaines du SIS 68 a été riche d'enseignements pour nombre de SP présents dans la salle. L'articulation des différents régimes de PFR, l'allocation de vétérance, les modalités de constitution des dossiers et les conditions d'éligibilité ont été au centre d'un échange particulièrement riche et apprécié.

En parallèle, une exposition de véhicules nouvellement mis en service au SIS 68 avait pris place dans les jardins de l'espace Le Parc. Cette année, les camions et équipements modernes étaient accompagnés d'anciens véhicules de sapeurs-pompiers mis à disposition par des collègues passionnés.

Les travaux du matin ont laissé place à une partie plus conviviale organisée par les sapeurs-pompiers de Ribeauvillé, un repas pris en commun dans les locaux de la cave coopérative.

L'après-midi a été consacré à la tenue de l'assemblée générale de l'UDSP, avec la partie statutaire mais aussi l'intervention du DDSIS, le colonel Patrice Gerber, de M. Frédéric Bierry président du CASIS, M. Jacques Cattin, député, Mme Patricia Schillinger, sénatrice et M. Louis Laugier, préfet du Haut-Rhin. La journée s'est terminée par la cérémonie de la journée nationale des sapeurs-pompiers qui a été l'occasion de mettre à l'honneur de nombreux collègues (voir pages 4 et 5).

L'APPLI QUI SAUVE UNE VIE



« DEVEENEZ BON SAMARITAIN »

*L'arrêt cardiaque
n'est pas une fatalité !*



STAYING **ALIVE**

Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store